

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



TAZER

Version 4.0

Date de révision 24.10.2013

Date d'impression 24.10.2013

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TAZER

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Nufarm S.A.S
28 boulevard Zéphirin Camélinat
92230 Gennevilliers
Téléphone : +330140855050
Téléfax : +330147922545
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : FDS@fr.nufarm.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nufarm S.A.S. : 01 40 85 51 15
Organisme Français INRS : 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)


| | |
|--|---|
| Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , Catégorie 1 | H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique , Catégorie 1 | H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

| | |
|--------------------------------|--|
| Dangereux pour l'environnement | R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
|--------------------------------|--|

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

| | | |
|---------------------------|---|---|
| Pictogrammes de danger : |  | |
| Mention d'avertissement : | Attention | |
| Mentions de danger : | H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



TAZER

Version 4.0

Date de révision 24.10.2013

Date d'impression 24.10.2013

Conseils de prudence : **Prévention:** long terme.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention:
P391 Recueillir le produit répandu.
Élimination:
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

: Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Suspension concentrée (SC)

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent | Classification (67/548/CEE) | Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) | Concentration [%] |
|---|---|--------------------------------|--|----------------------|
| AZOXYSTROBIN | 131860-33-8 | T-N; T; R23- R50/53 | Acute Tox. 3; H331 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 | 23,45 % |
| Alcools C16-18 éthoxylés | 68439-49-6 | Xn; R22-R41 | Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 | 9,5 % |
| Naphtalènesulfonate de sodium polymérisé avec le formaldéhyde | 68425-94-5 | Xi; R36/38 | Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 | 2 % |

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

TAZER

Version 4.0

Date de révision 24.10.2013

Date d'impression 24.10.2013

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.
Ne PAS faire vomir.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traitement symptomatique

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé. En cas d'incendie, il peut se former (CO_x).

- Produits de combustion dangereux :

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel : Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



TAZER

Version 4.0

Date de révision 24.10.2013

Date d'impression 24.10.2013

préposé à la lutte contre le feu

autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant universel ...).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit bien ventilé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



TAZER

Version 4.0

Date de révision 24.10.2013

Date d'impression 24.10.2013

Précautions pour le stockage : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux en commun pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun(e)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : Gants en nitrile

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : blanc cassé

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : donnée non disponible

pH : 8,1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



TAZER

Version 4.0

Date de révision 24.10.2013

Date d'impression 24.10.2013

Point/intervalle de fusion : 116 °C Substance active
Point/intervalle d'ébullition : > 360 °C Substance active
Point d'éclair : > 100 °C

Taux d'évaporation : non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible

Pression de vapeur : négligeable

Densité de vapeur relative : non applicable

Densité relative : donnée non disponible

Densité : 1,1355 g/cm³ à 20 °C

Hydrosolubilité : 0,0067 g/l Test sur la matière active à 20 °C

Solubilité dans d'autres solvants : 86 g/l Test sur la matière active à 20 °C
Milieu: Acétone

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,5 à 20 °C
Test sur la matière active

Température d'auto-inflammabilité : > 600 °C

Température d'inflammation : donnée non disponible

Décomposition thermique : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : 421,8 mPa.s à 20 °C

224,1 mPa.s à 40 °C

Viscosité, cinématique : donnée non disponible

Propriétés explosives : Non-explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

9.2 Autres informations

TAZER

Version 4.0

Date de révision 24.10.2013

Date d'impression 24.10.2013

Tension superficielle : 42,5 mN/m, 25 °C

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : donnée non disponible
Autres informations : donnée non disponible

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: 2.500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: > 2,4 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Concentration maximale que l'on puisse obtenir techniquement

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat: > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



TAZER

Version 4.0

Date de révision 24.10.2013

Date d'impression 24.10.2013

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Espèce: cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Remarques: donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Remarques: donnée non disponible

Composants:

AZOXYSTROBIN :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: 0,706 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat: > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Espèce: cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.

Génotoxicité in vitro : Négatif (AMES)

Cancérogénicité : Espèce: rat

Toxicité pour la reproduction : Espèce: rat
NOAEL: 170 mg/kg

Tératogénicité : Espèce: rat
25 mg/kg

Espèce: lapin
150 mg/kg

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Remarques: donnée non disponible

Toxicité spécifique pour : Remarques: donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



TAZER

Version 4.0

Date de révision 24.10.2013

Date d'impression 24.10.2013

certains organes cibles -
exposition répétée

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour le poisson : **CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,39 mg/l**
Durée d'exposition: **96 h**

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques : **CE50 (Daphnia magna): 2,19 mg/l**
Durée d'exposition: **48 h**

Toxicité pour les algues : **CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):**
0,681 mg/l
Durée d'exposition: **72 h**

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):
0,286 mg/l

Toxicité pour le poisson
(Toxicité chronique) : **NOEC: 0,939 mg/l**
Durée d'exposition: **96 h**
Espèce: **Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)**

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques (Toxicité
chronique) : **NOEC: 0,171 mg/l**
Durée d'exposition: **48 h**
Espèce: **Daphnia magna**

Toxicité pour les organismes
terrestres : **DL50: > 2.000 mg/kg**
Espèce: **Eisenia fetida (vers de terre)**

DL50: 200 µg/abeille, orale
Espèce: **Apis mellifera (abeilles)**

DL50: 100 µg/abeille, contact
Espèce: **Apis mellifera (abeilles)**

Composants:

AZOXYSTROBIN :

Toxicité pour le poisson : **CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,47 mg/l**
Durée d'exposition: **96 h**

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés : **CE50 (Daphnia magna): 0,13 mg/l**
Durée d'exposition: **48 h**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



TAZER

Version 4.0

Date de révision 24.10.2013

Date d'impression 24.10.2013

| | |
|--|---|
| aquatiques | |
| Toxicité pour les algues | : CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,098 mg/l Durée d'exposition: 72 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : NOEC: 0,044 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna |
| Toxicité pour les organismes terrestres | : 283 mg/kg Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) |
| | CL50: 25 µg/abeille, orale Espèce: Apis mellifera (abeilles) |
| | CL50: 200 µg/abeille, contact Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) |

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : donnée non disponible

Élimination physico-chimique : donnée non disponible

Composants:

AZOXYSTROBIN :

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable.

Élimination physico-chimique : donnée non disponible

Stabilité dans le sol : Absorbé par le sol.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,5 à 20 °C
Test sur la matière active

Composants:

AZOXYSTROBIN :

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,52 à 20 °C

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : donnée non disponible

Tension superficielle : 42,5 mN/m à 25 °C

Composants:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



TAZER

Version 4.0

Date de révision 24.10.2013

Date d'impression 24.10.2013

AZOXYSTROBIN :

Mobilité : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

Composants:

AZOXYSTROBIN :

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement

Composants:

AZOXYSTROBIN :

Information écologique supplémentaire : Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Les emballages commerciaux peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

Les reliquats de produit peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : 3082
IMDG : 3082
IATA : 3082

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



TAZER

Version 4.0

Date de révision 24.10.2013

Date d'impression 24.10.2013

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Azoxystrobin)
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID,
N.O.S.
IATA : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID,
N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (E)

IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
No EMS Numéro : F-A,S-F

IATA
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR
Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG
Polluant marin : oui

IATA
Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



TAZER

Version 4.0

Date de révision 24.10.2013

Date d'impression 24.10.2013

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 1172

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

| | |
|-----------------|---|
| Acute Tox. | Toxicité aiguë |
| Aquatic Acute | Toxicité aiguë pour le milieu aquatique |
| Aquatic Chronic | Toxicité chronique pour le milieu aquatique |
| Eye Dam. | Lésions oculaires graves |
| Eye Irrit. | Irritation oculaire |

Texte complet pour phrase H

| | |
|------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Information supplémentaire

Autres informations : Attention, la convention utilisée dans ce document pour les valeurs numériques est démontrée par cet exemple: 2,000 est le chiffre "deux" (avec 3 chiffres derrière la virgule) et non pas "deux mille"; le chiffre 1.000 est "mille" et non pas "un".

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les modifications sont marquées sur le bord gauche par : II

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



TAZER

Version 4.0

Date de révision 24.10.2013

Date d'impression 24.10.2013

sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.